

**DECIS PROTECH**Version 2 / F
102000013165

1/8

Date de révision: 15.09.2008
Date d'impression: 15.09.2008**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	DECIS PROTECH
Code du produit (UVP)	05759284
Utilisation	Insecticide
Société	Bayer CropScience SA 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Emulsion de type aqueux (émulsion aqueuse) (EW)
Deltaméthrine 15 g/l

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Deltaméthrine	52918-63-5 258-256-6	T, N	R23/25, R50/53	1,50
Benzoate de benzyle	120-51-4 204-402-9	Xn	R22	> 1,00 - < 25,00
Cyclohexanone	108-94-1 203-631-1	Xn	R10, R20	> 1,00 - < 25,00
Ether polyglycolique d'alcool gras	9043-30-5	Xn	R22, R41	> 1,00 - < 25,00
Salicylate de benzyle	118-58-1 204-262-9	Xi, N	R43, R51/53	> 0,10 - < 2,50

Le texte intégral des phrases R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS



DECIS PROTECH

Version 2 / F
102000013165

2/8

Date de révision: 15.09.2008
Date d'impression: 15.09.2008

Conseils généraux

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

En cas de contact, laver immédiatement avec beaucoup de l'eau et de savon pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Avis aux médecins

Symptômes

Local: Parathésie des yeux et de la peau pouvant être sévère, Habituellement la durée n'excède pas 24 h., Irritation des yeux et des muqueuses, Toux

Symptômes

Systémique: Gêne dans la poitrine, Tachycardie, Hypotension, Nausée, Douleur abdominale, Diarrhée, Vomissements, Vertiges, Vue brouillée, Mal de tête, Anorexie, Somnolence, Coma, Convulsions, Tremblements, Prostration

Risques

Ce produit contient un pyréthroïde.
NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés !

Traitement

Traitement local :
Traitement initial : symptomatique.

Traitement

Traitement systémique :
Traitement initial : symptomatique.
Surveillance de l'appareil respiratoire, des paramètres cardiovasculaires.
En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.
Contre-indication : dérivés d'Adrénaline.
Contre-indication : atropine.
Guérison spontanée et sans séquelles.
Il n'existe pas d'antidote spécifique.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Donner de l'oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
En cas de convulsions, une benzodiazépine (ex. : diazépam) doit être administrée aux doses standards.
Si le traitement n'est pas suffisant, on peut recourir au phénobarbital.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE



DECIS PROTECH

Version 2 / F
102000013165

3/8

Date de révision: 15.09.2008
Date d'impression: 15.09.2008

Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau.

Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.

Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Absorber avec un agent inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Pas de précautions spéciales.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Éviter une exposition directe au soleil.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**DECIS PROTECH**Version 2 / F
102000013165

4/8

Date de révision: 15.09.2008
Date d'impression: 15.09.2008Matériau approprié
Combinaison de tôle et PEhd (polyéthylène haute densité)**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Deltaméthrine	52918-63-5	0,02 mg/m ³		OES BCS*
Cyclohexanone	108-94-1	40,8 mg/m ³ / 10 ppm (VME)	06 2006	INRS (FR)
Cyclohexanone	108-94-1	81,6 mg/m ³ / 20 ppm (VLE)	06 2006	INRS (FR)
Cyclohexanone	108-94-1	40,8 mg/m ³ / 10 ppm (TWA)	02 2006	EU ELV
Cyclohexanone	108-94-1	81,6 mg/m ³ / 20 ppm (VLE)	02 2006	EU ELV

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle
(Occupational Exposure Standard)**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

**DECIS PROTECH**Version 2 / F
102000013165

5/8

Date de révision: 15.09.2008

Date d'impression: 15.09.2008

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme	laiteux
Couleur	blanc
Odeur	faible, caractéristique

Données de sécurité

pH	2,0 - 4,0 à 100 %
Densité	env. 1,02 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité dans l'eau	miscible
Viscosité, dynamique	50 - 120 mPa.s à 20 °C Gradient de vitesse 20 /s
Viscosité, dynamique	50 - 100 mPa.s à 20 °C Gradient de vitesse 100 /s

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans les conditions recommandées de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)
Irritation des yeux	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

Information supplémentaire

Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piquûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

**DECIS PROTECH**Version 2 / F
102000013165

7/8

Date de révision: 15.09.2008
Date d'impression: 15.09.2008

Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DELTAMETHRIN SOLUTION)

IATA

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DELTAMETHRIN SOLUTION)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Deltaméthrine

Symbole(s)

N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

|| Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Classification:

|| Soumis à étiquetage réglementaire

Symbole(s)

||N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

||R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**DECIS PROTECH**Version 2 / F
1020000131658/8
Date de révision: 15.09.2008
Date d'impression: 15.09.2008

Phrase(s) S

S24	Éviter le contact avec la peau.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S37	Porter des gants appropriés.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Contient salicylate de benzyle. Peut déclencher une réaction allergique.

Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

16. AUTRES DONNÉES**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R10	Inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R23/25	Toxique par inhalation et par ingestion.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.